



Suivi des Accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social

*Séance d'ouverture du
10 juillet 2008*

I- Méthode



- **SUIVI DES ACCORDS DE BERCY**

1. **QUEL FORMAT ?**

- Associer l'ensemble des organisations syndicales parties prenantes à la négociation tout au long de la mise en œuvre de l'accord
- Des représentants des syndicats et employeurs des trois fonctions publiques

2. **QUELS OBJECTIFS ?**

- Préparation des textes normatifs de mise en œuvre de l'accord : projet de loi (d'ici fin 2008), décrets d'application, circulaires
- Approfondissement des autres points de l'accord ne nécessitant pas l'adoption de textes normatifs (groupes de travail *ad hoc*, suivi interministériel des engagements, etc.).
- Préparation du point d'étape en 2010 et du passage des dispositifs pérennes aux dispositions transitoires en 2013

I- Méthode



- **CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL**
- Différents groupes de travail sont prévus par l'accord :
 - GT « élections » (p.1)
 - GT « règles de quorum et procurations » (p.6)
 - GT « droits syndicaux » (p.11)
- Des groupes de travail prévus par l'accord pour le bilan des dispositifs transitoires en 2010 :
 - GT « élections CSFP » (p.2&7)
 - GT « validité des accords » (p.5)
- Ces différents thèmes pourront être abordés au sein de groupes de travail aux compétences élargies aux autres points de l'accord (instances, négociations, représentativité, etc.)

I- Méthode



- **DISTINCTION DES TRAVAUX « PROJET DE LOI » ET « CHANTIER REGLEMENTAIRE »**
- **Projet de loi : 1 groupe de travail transversal**
 - chargé de préparer un avant-projet de loi à partir des différents points du protocole d'accords qui ont une déclinaison législative : représentativité, négociation, instances, droits et moyens, etc.
 - et d'anticiper leur mise en œuvre réglementaire, en coordination avec les GT thématiques
- **Chantier réglementaire : 4 groupes de travail thématiques**
 - GT « dialogue social inter-fonctions publiques » : modalités de mise en œuvre de l'instance commune 3FP
 - GT « évolution des instances » (CTP/CTE/CHS)
 - GT « CSFPE » (avec représentants Etat) dont les conclusions pourront nourrir les réflexions pour des évolutions CSFPT/H
 - GT « moyens syndicaux »

I- Méthode



- **DEUX SEQUENCES DE TRAVAIL AU 2ND SEMESTRE SUR LA BASE D'UN TABLEAU DE SUIVI**
 - **1ERE PHASE : « chantier législatif »**
 - **Comité de suivi du 10 juillet :**
 - Validation de la méthode et du calendrier
 - Revue des principales dispositions de l'accord
 - Présentation du tableau de suivi
 - **GT projet de loi en septembre**
 - Revue des dispositions législatives à prendre ou modifier dans le tableau de suivi
 - Premiers échanges techniques en septembre sur la base d'une maquette d'un avant-projet de loi
 - Présentation au Parlement du projet de loi d'ici fin 2008
- ➔ *Formation « élargie » + représentants des 3FP (syndicats et employeurs)*

I- Méthode



- **2EME PHASE : « chantier réglementaire »**
 - Réunion des 4 GT thématiques à compter de septembre,
 - GT convoqués à échéance régulière, en cohérence avec les travaux menés dans le cadre du GT « projet de loi »
 - Présentation des premiers textes fin de l'année 2008 (décret « instance commune 3 FP ») et poursuite du chantier au 1er trimestre 2009
 - Organisation de réunions d'approfondissement pour la préparation des textes propres à chaque fonction publique pilotés par la DGCL et la DHOS
- ➔ *Formation « technique » + association des représentants des 3FP (sauf GT CSFPE)*

I- Méthode



- **IDENTIFIER DES TEXTES A REFONDRE OU A MODIFIER**
 - **Législatifs :**
 - Loi 83-634 du 13 juillet 1983, Titres II (FPE), III (FPT) et IV (FPH) du statut général des fonctionnaires
 - Etc.
 - **Réglementaires :**
 - Décrets CAP, CTP, droit syndical (3 FP), CSFPE
 - Décret relatif au CSAP
 - Autres textes comportant des dispositions relatives au dialogue social (compétences des instances, etc.)
 - Etc.
- **PREPARER DES TEXTES A PRENDRE**
 - Décret relatif à l'instance commune de dialogue 3FP
- **APPROFONDIR LES ENGAGEMENTS « NON NORMATIFS »**
 - Tous les points de l'accord ne requièrent pas des traductions juridiques (formalisation des engagements, diffusion de bonnes pratiques, circulaires d'application, etc.)
 - Définir des modalités de suivi appropriées

II- Calendrier



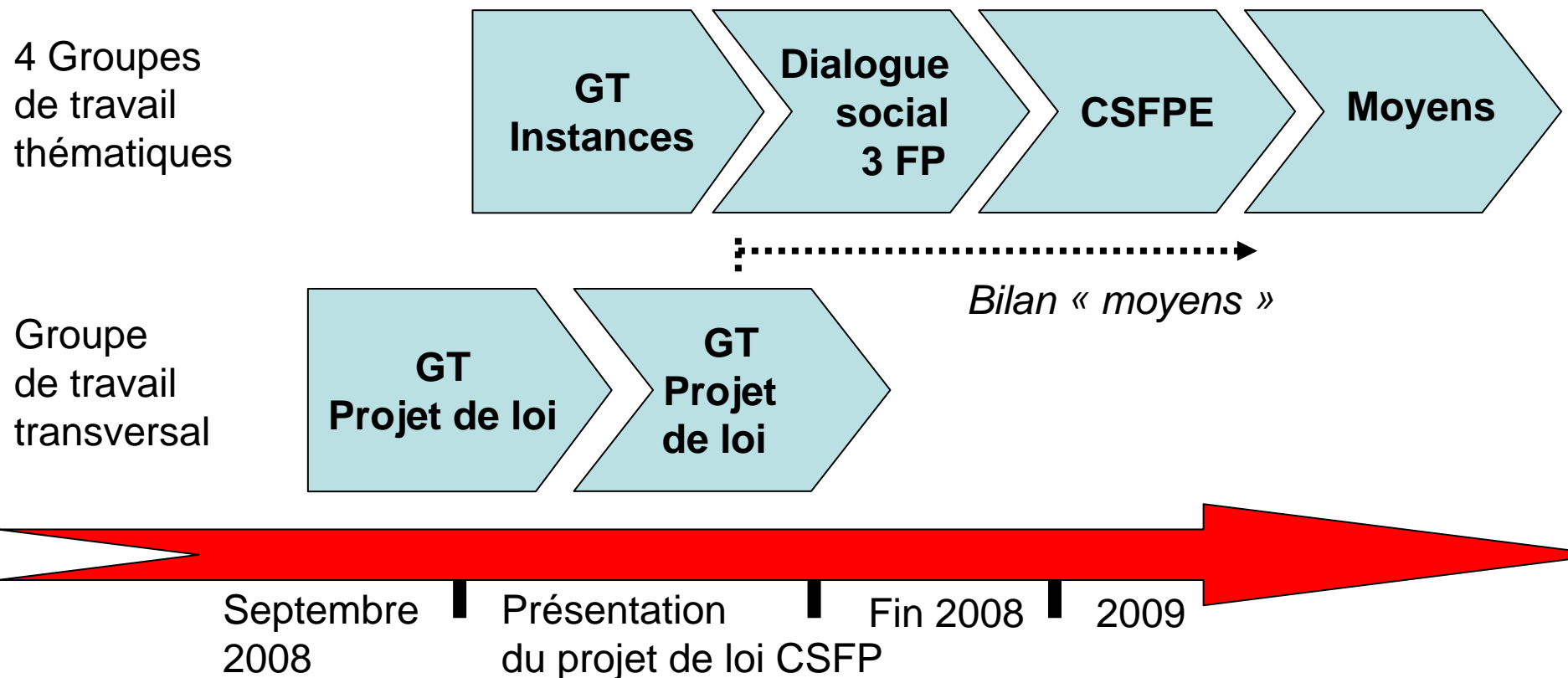
- **CHANTIER « PROJET DE LOI »**
- **Groupe de travail « projet de loi » :**
 - 1^{ere} réunion avant la mi-septembre : présentation et discussion de la maquette de l'avant projet de loi
 - Plusieurs réunions techniques (DGAFP) en formation élargie (syndicats et représentants des employeurs des 3FP)
 - Fin des travaux mi-octobre
 - Saisine des CSFP 2^{eme} quinzaine de novembre
- **Objectif : dépôt d'un projet de loi d'ici la fin de l'année 2008**

II- Calendrier



- **CHANTIER REGLEMENTAIRE**

- Autour de 4 groupes de travail thématiques, dont les travaux seront coordonnés avec le GT « projet de loi »



II- Calendrier



- **PRINCIPES**

- Cohérence avec les travaux du GT « projet de loi »
 - Revue de la réglementation et identification des points d'évolution
 - Ancrage FPE puis examen des évolutions correspondantes FPT et FPH
 - Présentation des avants projets de décrets correspondants (FPE puis deux autres versants)
 - GT en formation « technique »

- **DENSITE DES TRAVAUX**

| Thème GT | Densité | Textes à prendre |
|------------------------|---------|--|
| GT instances | **** | Modification décrets CAP/CTP/CTE 3 FP |
| GT Dialogue 3FP | ** | Élaboration décret « CFSP 3FP » |
| GT CSFPE | * | Modification décret CSFPE + règlement intérieur + impact sur les autres FP |
| GT Moyens | *** | Refonte décrets droits syndicaux 3FP |

II- Calendrier



- **SEQUENCE DES TRAVAUX (2e trimestre 2008)**
 - GT « instance 3FP » : composition, modalités d'organisation et de fonctionnement, articulation avec les autres instances (CSFP, CSAP)
 - *Début des travaux : octobre 2008*
 - *Objectif CSFP décembre 2008*
 - GT « instances » : comités techniques (compétences, fonctionnement, cartographie, paritarisme) + approfondissement des questions traitées dans le GT « projet de loi » (scrutin, élections)
 - *Début des travaux : fin septembre 2008*
 - *Objectif CSFP 1er trimestre 2009*

II- Calendrier



- **SEQUENCE DES TRAVAUX (1er trimestre 2009)**

- GT « CSFPE » : clarification des attributions, formations préparatoires, évolution de la commission de recours, amélioration du fonctionnement

- *Collège syndical et représentants administration FPE*

- *Début des travaux : 4e trimestre 2008*

- *Objectif CSFPE 1er trimestre 2009*

- GT « Moyens » : rénovation du cadre juridique 3FP

- *Début 1er trimestre 2009, sur la base des conclusions du bilan des moyens matériels et humains prévu par l'accord, établi par une mission d'enquête dédiée*

- *Objectif CSFP 2e trimestre 2009*

- NB : le volet de l'accord relatif aux CAP fera l'objet de discussions spécifiques*

III - Instance commune aux 3 FP



- **COMPOSITION**

- **Dispositif transitoire jusqu'en 2013 au plus tard**

- Composition à partir des résultats aux comités techniques dans les 3 FP
- Principe selon lequel toute OS siégeant dans au moins un CSFP est représentée au sein de la nouvelle instance
- Une représentation de l'administration tenant compte de la spécificité des employeurs territoriaux et hospitaliers

- **Bilan de ce dispositif en 2010**

III - Instance commune aux 3 FP



- **ATTRIBUTIONS**

- Examen de **toute question commune** aux trois versants de la fonction publique, *notamment relative aux évolutions de l'emploi public, au dialogue social européen, à la mobilité, à l'égalité professionnelle, à l'insertion des personnes handicapées, aux technologies de l'information et de la communication, etc.*
- Consultation sur les **questions relatives aux valeurs** de la fonction publique
- Examen, en lieu et place des CSFP, des **projets de loi visant à modifier la loi du 13 juillet 1983 ainsi que des textes communs** aux trois FP

IV- Élections professionnelles



- **ACCES AUX ELECTIONS**
- **Objectifs:**
 - **Application de l'esprit des accords de Bercy** s'agissant des modalités d'accès aux élections dans l'attente de la publication de la loi
 - **Dans l'attente de la publication de la loi, maintien de l'application dans la FP des critères de représentativité** tels qu'ils sont prévus actuellement par le code du travail
 - Détermination d'un calendrier des élections permettant une **application aussi rapide que possible des nouvelles règles de constitution des instances**

IV- Élections professionnelles



- **ORGANISATION DES ELECTIONS**
- **A brève échéance :**
 - **FPT : tenue des élections prévues** selon les modalités prévues par la circulaire du 20 juin 2008 sur les élections professionnelles
 - **FPE : maintien du calendrier des élections** prévues en 2008 et au premier semestre 2009
- **A terme : harmonisation des cycles électoraux :** ajustement progressif des cycles électoraux dans les 3FP, au besoin par prorogation ou réduction des mandats au sein des instances concernées, suivant des modalités à définir.

IV- Élections professionnelles



- **ORGANISATION DES PROCHAINES ELECTIONS « FPE »**
- **Maintien du calendrier des élections prévues à la fin 2008 et au premier semestre 2009 :**
 - Novembre – décembre 2008 :**
 - CAP et CTP dans la fonction publique territoriale
 - CAP enseignants 1er et 2nd degré
 - CAP Défense
 - CAP corps administratifs MAE
 - CAP (IGREF, ISPV) Agriculture
 - Début 2009 :**
 - CAP Justice hors pénitentiaire
 - CTP et CAP MEEDDAT hors personnels d'exploitation
 - CAP Agriculture
 - CAP Défense
 - CAP Culture
 - CTPM MAE

IV- Élections professionnelles

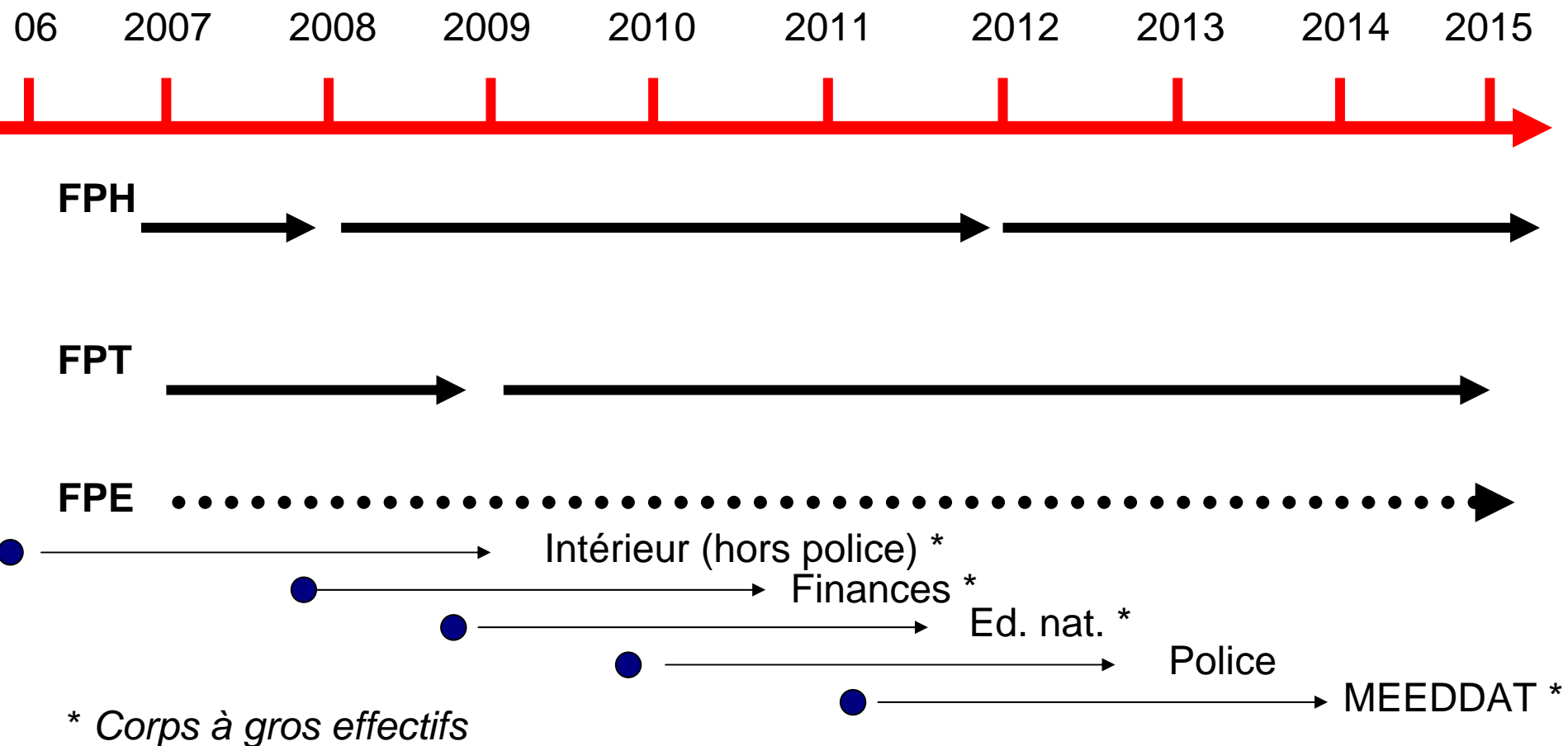


- **HARMONISATION DES CYCLES ELECTORAUX**
- **Deux objectifs :**
 - Ajustement progressif des cycles électoraux dans les 3 FP
 - Harmonisation à terme de la durée des mandats
- **Les moyens :**
 - Ajustement pragmatique des échéances électorales à venir, au besoin par une prorogation ou un réduction des mandats au sein des instances
 - Détermination d'un calendrier autour d'une date pivot à prévoir compte tenu des cycles électoraux actuels

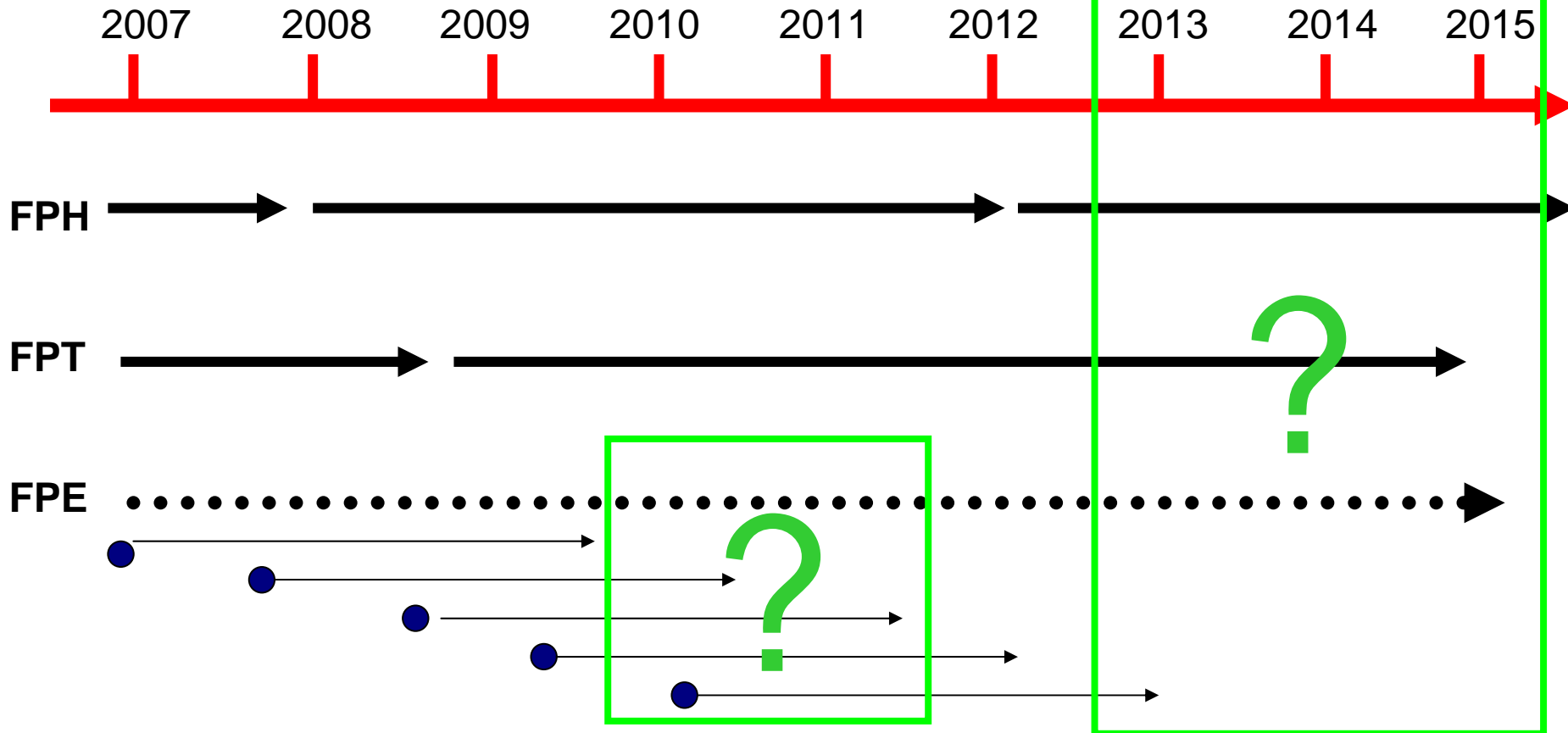
IV- Élections professionnelles



• HARMONISATION DES CYCLES ELECTORAUX



IV- Élections professionnelles



Synchronisation
des cycles électoraux (2010?-
2011?) + passage durée des
mandats à 4 ans FPE

Synchronisation
des cycles électoraux
+ harmonisation durée
des mandats 3FP